



INFORMATIONS MUNICIPALES—EN BREF...

N° 05/2012

ELECTIONS LEGISLATIVES

- 1er tour : 10 juin 2012
- 2nd tour : 17 juin 2012

Lors de votre passage au bureau de vote, n'oubliez pas de vous munir de votre carte d'électeur et/ou d'une pièce d'identité.

MARCHE GOURMANDE du Rhinwald (dimanche 3 juin 2012)

Pour les retardataires, les inscriptions sont encore possibles en prenant contact avec M. BURDLOFF David au **06.16.81.22.56**

VOTE PAR PROCURATION

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous.

Pour établir une procuration **adressez-vous à la Gendarmerie du domicile ou du lieu de travail**. Munissez-vous impérativement d'une pièce d'identité.

Pour tous renseignements, adressez-vous en mairie ou consulter le site www.interieur.gouv.fr

JARDINS FAMILIAUX

En séance du 03/11/2011, le Conseil Municipal a arrêté le projet d'aménagement et de création des jardins familiaux et fixé le prix de location à 0,25 €/m². Le règlement intérieur desdits jardins et les conditions de location sont consultables en mairie et sur le site Internet de la commune, rubrique Vie MUNICIPALE - Jardins Familiaux.

Les personnes intéressées par la location d'un jardin sont priées de contacter la mairie, pour en prendre possession immédiatement.

RAMASSAGE DES VIEUX PAPIERS ET CARTONS

Les enfants de l'école organisent le ramassage de vos vieux papiers et cartons le :

MERCREDI 13 JUIN 2012



Déposez vos paquets ficelés devant votre porte dès 8 h du matin. Pour faciliter la tâche aux jeunes scolaires, évitez les paquets trop lourds ou mal ficelés.

FÊTE DU 14 JUILLET

Comme chaque année, à l'occasion de la Fête Nationale - le 14 juillet, une commémoration officielle au Monument aux Morts suivie d'une petite cérémonie et d'un vin d'honneur seront organisés.



Les nouveaux arrivants seront accueillis, les enfants de l'école se verront remettre une brioche et toutes les personnes méritantes de la commune ayant obtenu un diplôme officiel scolaire, universitaire ou sportif (champion d'Alsace uniquement) au cours de l'année 2012 seront récompensées.

QUE LES NOUVEAUX DIPLÔMÉS N'OUBLIENT PAS DE SE FAIRE CONNAÎTRE AU PLUS TARD LE 11 JUILLET AU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE !

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Dans la rue de l'Europe, la circulation et le stationnement sont réglementés jusqu'à la fin du chantier d'aménagement de la voie. Nous vous rappelons que :

- ⇒ La vitesse est limitée à 30 km/h
- ⇒ Le stationnement est interdit dans toute la rue
- ⇒ La zone de circulation est rétrécie à hauteur du chantier

Dans la rue de la Forêt, plusieurs arrêtés municipaux réglementent la circulation et le stationnement. Nous vous rappelons que :

- ⇒ En application de l'article R 417-11, l'arrêt et le stationnement de tout véhicule sur les pistes cyclables sont interdits et qualifiés de gênant
- ⇒ La vitesse est limitée à 30 km/h pour tous véhicules à moteur, y compris les cyclomoteurs, au niveau des ralentisseurs.

Ces arrêtés complètent la réglementation générale du Code de la Route. Ainsi, les infractions aux dispositions du présent arrêté ou du Code de la Route seront poursuivies conformément à la loi.

Urgences :

SAMU : 15
Médecin de garde : 03 88 11 69 00
Pompiers : 18 ou 112
Gendarmerie : 17 ou 03 88 58 29 80

Mairie de BOOTZHEIM

10 Rue Principale
67390 BOOTZHEIM

Tél. : 03.88.58.28.00
Fax : 03.88.58.28.18

mairie.bootzheim@evc.net
<http://www.bootzheim.fr>

Ouverture du secrétariat :

Lundi 10h - 12h
Mercredi 10h - 12h
15h - 18h
Vendredi 15h - 18h

Depuis le 1er mai 2012, la commune a recours au Conseil Général du Bas-Rhin, et plus particulièrement à un de ses Secteurs Départementaux Aménagement Urbanisme et Habitat (SDAUH) pour l'exercice des compétences relatives à la délivrance des autorisations d'utilisation du sol et des actes assimilés.

M. BOESCH Claude, instructeur et Mme PEREIRA Sabrina, son assistante, seront de passage toutes les semaines impaires, le mardi après midi, en mairie de Bootzheim.

Les administrés rencontrant des difficultés relatives à l'urbanisme, que ce soit pour l'élaboration d'un dossier, la compréhension du PLU de Bootzheim ou toutes autres interrogations en la matière peuvent solliciter un rendez-vous. Pour cela, il suffit simplement de contacter le secrétariat de mairie aux horaires habituels d'ouverture ou par courriel à mairie.bootzheim@evc.net

Pour information, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune est opposable depuis le 19/04/2012. Toutes les demandes d'urbanisme, réceptionnées depuis cette date, doivent être compatibles avec le PLU. Ce document, dans son intégralité, est consultable en mairie sur simple demande ou sur le site Internet de Bootzheim à la rubrique « Travaux URBANISME ».

Pour tous renseignements, n'hésitez pas et adressez vous au secrétariat de mairie aux horaires habituels d'ouverture.

INFORMATIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

ENTRETIEN ET CITOYENNETE

Merci de **veiller à la propreté des rues** par un balayage régulier des trottoirs, l'entretien des espaces verts, le ramassage des déjections animales, etc.

Un peu plus de civisme de chacun d'entre nous améliorera nettement notre cadre de vie. Un village est accueillant lorsqu'il est propre et bien entretenu.

MERCI À TOUS POUR VOTRE COMPRÉHENSION ET VOTRE PARTICIPATION !



CARTE NATIONALE D'IDENTITE

La période estivale approche. Pour vous éviter tous désagréments, **veillez à prendre vos précautions pour l'établissement, le renouvellement ou le remplacement de vos pièces d'identité.**

Le **déla**i d'instruction des demandes est de **4 semaines environ**.

FETE DE L'ECOLE

La **fête de l'école**, organisée en étroite collaboration avec l'association « Autour de L'Ecole », se déroulera :

le **samedi 30 juin 2012** à la **salle polyvalente** et alentour.

Au programme :

Chants et spectacle des enfants, animations diverses.
Une restauration sera proposée sur place.



Tous les Bootzheimois et Bootzheimaises sont cordialement invités !



Afin de récolter des fonds pour la coopérative, une **tombola « 100% gagnante »** sera organisée. ***Si vous désirez offrir un petit lot pour nous soutenir, vous pouvez venir le déposer à l'école à partir du 1^{er} juin.*** Tous les lots sont acceptés, du jeu pour enfant à la bouteille de vin en passant par la boule à neige ou le presse papier !

RENOV'HABITAT

Propriétaire de votre logement, vous voulez réaliser des travaux de rénovation thermique pour bien chauffer tout en réduisant vos factures d'énergie? Le programme RENOV'HABITAT, de réhabilitation des logements du parc privé, a pour objet d'accompagner financièrement et techniquement les propriétaires qui engagent des travaux de rénovation thermique de leur logement de plus de 15 ans.

Une **permanence RENOV'HABITAT** se tient **tous les 1er mardis du mois de 10h30 à 12h** à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (24 Rue du Maréchal Foch à Marckolsheim).

Pour tous renseignements : URBAM Conseil - 5 rue Thiers - BP 450 - 88011 EPINAL Cedex
03 29 64 45 19 - pig67@urbam.fr

PANNEAUX D'AFFICHAGE

- CR de la séance du Conseil Municipal du 21/03/2012 ;
- Tableau récapitulatif des demandes d'urbanisme
- Manifestations juin 2012
- Arrêté circulation et stationnement rue de l'Europe
- Arrêté circulation et stationnement rue du Nord

DISPONIBLES À LA MAIRIE

- CR de la séance du Conseil Municipal du 21/03/2012 ;
- Feuille de renseignements (déclaration d'arrivée/départ) ;
- Livret « TRANSMETTRE » - rédigé par les résidents de l'EHPAD de Marckolsheim
- Propriétaires bailleurs : guide des aides aux travaux et des avantages fiscaux du conventionnement